

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE.

SERVICE DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE.



1^{RE} ADDITION
AU BREVET D'INVENTION

N° 850.525

Gr. 18. — Cl. 1.

N° 54.591

Gaine pour pointe à écrire.

SOCIÉTÉ ANONYME DES ÉTABLISSEMENTS STYLOMINE résidant en France (Seine).
(Brevet principal pris le 23 août 1938.)

Demandée le 26 juin 1946, à 14^h 5^m, à Paris.
Délivrée le 31 octobre 1949. — Publiée le 4 mai 1950.

[Certificat d'addition dont la délivrance a été ajournée en exécution de l'art. 11, § 7, de la loi du 5 juillet 1844 modifiée par la loi du 7 avril 1902.]

Dans le brevet principal, on a décrit le procédé qui consiste à utiliser une gaine fixée sur la pointe d'un stylo à pointe de verre, porcelaine, métal, etc., formant un monobloc rigide pour empêcher l'évaporation desséchante et assurer une humidification constante vers l'extrémité qui sert à écrire.

L'application de cette même gaine à un stylo muni d'une plume ne présenterait qu'un intérêt très relatif parce que la gaine enrobant la plume aurait pour effet de faire perdre à la plume la souplesse qui est sa raison d'être essentielle.

L'objet de la présente addition réside dans l'application de la gaine aux stylos à plumes souples dans des conditions telles que la plume conserve toute la souplesse requise à son fonctionnement, et puisse subir librement les déformations maxima à prévoir.

Pour obtenir ce résultat, il a été trouvé qu'il suffisait de réserver entre la gaine et le bec de la plume le jeu nécessaire aux déformations qui résultent de l'usage même d'une plume souple.

A cet effet, on peut employer une plume à

bec suffisamment courbe en laissant la gaine rectiligne, soit utiliser avec une plume rectiligne, une gaine légèrement relevée vers le haut.

La fig. 1 représente en coupe, le cas d'une plume courbe.

La fig. 2 en coupe, le cas d'une plume rectiligne.

Sur la fig. 1 on voit la plume courbe 1 enrobée dans la gaine 2 portant le conduit d'alimentation 3, le bec 4 de la gaine est ici rectiligne, le jeu nécessaire résultant de la courbure de la plume.

Sur la fig. 2 on voit la plume rectiligne 5 enrobée dans la gaine portant le conduit d'alimentation 7, le bec 8 de la gaine est ici relevé de façon à permettre le jeu de la plume 5.

Bien entendu on pourra également combiner des courbures inverses de la plume et du bec.

De même, on pourra combiner le procédé de l'invention avec tous les accessoires habituels des stylographes tels que les dispositifs et espaces capillaires destinés à régulariser l'arrivée d'encre à la plume.

RÉSUMÉ.

5 La présente addition a pour objet une gaine rigide destinée à enrober l'extrémité de la plume souple d'un stylo pour empêcher l'évaporation desséchante et présentant le jeu nécessaire pour permettre la libre déformation de ladite plume.

Elle comprend la réalisation de l'invention

au moyen de la combinaison de courbures appropriées données soit à la plume soit à l'extrémité de la gaine soit aux deux. 10

SOCIÉTÉ ANONYME DES ÉTABLISSEMENTS
STYLOMINE.

Par procuration :

Office E. WEISS et C^{ie}.

Fig.1

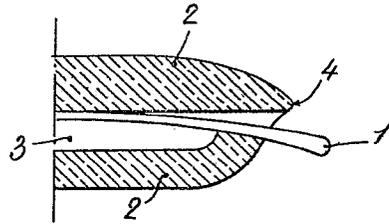


Fig.2

